

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 23 juin 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/041/VAT

**DGA VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Service Filières Foncier Rayonnement - Attribution
de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement
économique de Marseille – Industries culturelles et créatives, économie sociale et
solidaire, réseaux d'entreprises et appui à la création d'entreprises - Approbation de
conventions.**

2026-708-DGAVD-DETECES

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La feuille de route économique 2023-2030, approuvée par délibération n°23/0567/VAT du 20 octobre 2023 fixe les grandes orientations de l'action municipale en faveur de l'attractivité du territoire et du soutien aux acteurs économiques.

Cette feuille de route s'articule autour de plusieurs priorités, parmi lesquelles :

- le développement des filières stratégiques, et à une économie locale ancrée dans les territoires et créatrices d'emplois,
- l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales et la facilitation à la création d'activités,
- le renforcement des dynamiques collectives et des coopérations économiques entre acteurs.

Dans ce cadre, la Ville de Marseille met en œuvre une politique de soutien financier ciblée, destinée à accompagner les structures contribuant activement à ces objectifs.

Les subventions proposées au titre de la présente délibération concernent ainsi plusieurs champs d'intervention :

- l'économie sociale et solidaire,
- les industries culturelles et créatives,
- les réseaux d'entreprises,
- la création d'entreprises.

Par ces interventions, la Ville de Marseille entend soutenir un écosystème économique en cohérence avec les orientations stratégiques précitées et contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de sa feuille de route économique.

Par ailleurs, la Ville de Marseille alloue des subventions de fonctionnement et met des locaux à la disposition des Bourses du travail. Celles-ci ont vocation à organiser la défense des droits des salariés, leur soutien et leur formation. Le montant des subventions a été fixé eu égard aux divers avantages en nature accordés aux unions syndicales au moment des premières décisions d'attribution, qui n'ont pas évolué depuis. Conformément au décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant sur le règlement général de la comptabilité publique, les crédits nécessaires au paiement des dépenses de subvention ne sont ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'en application d'une décision individuelle d'attribution prise au titre de l'exercice sur lequel doit intervenir la dépense.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DÉLIBÉRATION N°23/0567/VAT DU 20 OCTOBRE 2023
APPROUVANT LA FEUILLE DE ROUTE ECONOMIQUE 2023 - 2030 DE
LA VILLE DE MARSEILLE
VU LA DELIBERATION N°25/788/AGE DU 18 DECEMBRE 2025
ATTRIBUANT DES ACOMPTES SUR LE BUDGET 2026 AUX
ASSOCIATIONS
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée l'attribution de subventions d'un montant total de 16 000 Euros (seize mille Euros) aux 2 associations de notre secteur désignées en annexe 2 à la présente délibération.

ARTICLE 2 Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2026 de la Direction de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur, répartis comme suit :

service 01072 - chapitre 65 - nature 65748.1 - fonction 61 - action 19900910, pour un montant de 433 000 Euros,

service 01072 - chapitre 65 - nature 65748.1 - fonction 61 - action 13052487, pour un montant de 10 000 Euros,

service 01563 - chapitre 65 - nature 65748.1 - fonction 61 - action 19174668, pour un montant de 21 000 Euros.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**